

2025/59

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0047/2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20251006-2025047-AR

S²LOW

Objet : Arrêté de police de circulation pour interdiction de stationner côté droit parking rue Camille Pasquier et rue Jean Amrouche

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de génie civil avec pose de bornes IRVE pour le projet Rémi autopartage au parking situé au croisement de la rue Camille Pasquier et rue Jean Amrouche à Sargé sur Braye par l'entreprise SOGETREL représentée par Monsieur Grégoire REYNAUD, 53 bis rue de la Châtaigneraie à BALLAN-MIRE (37).

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier sis côté droit du parking situé au croisement de la rue Camille Pasquier et de la rue Jean Amrouche, ainsi que dans la rue Jean Amrouche afin de faciliter la circulation des usagers. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu à partir du 10 octobre 2025 pour 90 jours calendaires

Article 2 : Monsieur le Major COEDELLO François de la Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise SOGETREL.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 06 octobre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 06.10.2025

Et de la publication, le 06.10.2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

